



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/52/186  
4 février 1998

---

Cinquante-deuxième session  
Point 97, a, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/52/628/Add.1)]

#### **52/186. Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993, 49/95 du 19 décembre 1994, 50/122 du 20 décembre 1995 et 51/174 du 16 décembre 1996,

*Prenant note* de l'adoption de l'Agenda pour le développement<sup>1</sup> et des dispositions pertinentes concernant son suivi et sa mise en oeuvre ainsi que de la nécessité de stimuler la coopération économique internationale pour le développement, afin que l'Agenda soit suivi d'activités complémentaires efficaces,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général intitulé «Développement durable et coopération économique internationale: relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat»<sup>2</sup>,

1. *Réaffirme* qu'il demeure nécessaire de promouvoir un dialogue constructif et un partenariat véritable si l'on veut renforcer la coopération économique internationale pour le développement;

2. *Réaffirme également* qu'un tel dialogue devrait répondre aux impératifs des intérêts et avantages mutuels, de l'interdépendance véritable, d'une responsabilité partagée et du partenariat, pour favoriser une croissance économique soutenue et un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions prises à l'occasion des conférences des Nations Unies les plus récentes et pour améliorer le climat économique international de façon qu'il soit propice à un tel développement, et que les organismes des Nations Unies devraient renforcer leurs activités afin de faciliter ce dialogue;

---

<sup>1</sup> Voir résolution 51/240.

<sup>2</sup> A/52/425.

3. *Prie* le Président de l'Assemblée générale d'engager des consultations avec les États Membres en vue de parvenir rapidement à une décision sur les modalités, les axes de réflexion et la date du dialogue de haut niveau, d'une durée de deux jours, sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs incidences politiques, qui devrait se tenir à un moment propice au maintien de la spécificité dudit dialogue et de ses caractéristiques propres;

4. *Invite* les gouvernements à faire connaître leurs vues dans le contexte du dialogue de haut niveau et de sa préparation, et les encourage à y participer;

5. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite coopération avec les gouvernements, tous les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales compétentes et les autres acteurs du développement d'entamer les préparatifs du dialogue;

6. *Considère* qu'il est nécessaire de définir les modalités et les thèmes des futurs dialogues de haut niveau en se fondant sur l'expérience du premier de ces dialogues et, dans ce contexte, invite les États Membres à contribuer à ce processus;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session, au titre du point correspondant, la question subsidiaire intitulée «Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique pour le développement par le partenariat».

*77<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1997*